



Cret des Brebis © Joël Vial - LPO AuRA



Mars 2023



Chevéche d'Arena © Joël Vial - LPO AuRA

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Stratégie biodiversité métropolitaine





Photos © Joël Vial - LPO AuRA

DÉTAIL DES SIGLES UTILISÉS :

ABCi : Atlas de la Biodiversité Communale et Intercommunale

AuRA : Auvergne-Rhône-Alpes

CBNMC : Conservatoire Botanique National du Massif Central

CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels

CEREMA : Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

ERC : Eviter Réduire Compenser

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

OFB : Office Français de la Biodiversité

ORE : Obligation Réelle Environnementale

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PNA-PRA : Plan National, Régional d'Action

PNR : Parc Naturel Régional

RNR : Réserve Naturelle Régionale

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SINP : Système d'information de l'INventaire du Patrimoine naturel

SIP : Site d'Intérêt Patrimonial

SMAGL : Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire

SRADETT : Schéma Régional d'Aménagement, de développement Durable et d'Égalité des Territoires

TVB : Trame Verte et Bleu

IUCN : International Union for Conservation of Nature

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique



EDITO

Pendant que nous étions en train d'élaborer de manière concertée notre ambition en faveur de la préservation de la biodiversité, nous avons connu des années marquantes où les restrictions liées à la pandémie mondiale, les épisodes caniculaires, les pénuries d'eau nous ont impacté...

Ces temps de crise ont permis de rendre aiguë pour les décideurs et les citoyens la liaison entre la préservation de leur cadre de vie et celle de la planète, les actions locales et la préoccupation globale.

Nous ne pouvons plus regarder ailleurs ou penser que nous ne sommes pas concernés. Lié directement à l'activité humaine, le dérèglement climatique est en cours. Nous voyons déjà ses effets et cela nous ferait presque oublier l'effondrement de la biodiversité où le constat n'est pas moins parlant.

Ces deux phénomènes sont interdépendants ; préserver la biodiversité c'est lutter contre le changement climatique et en limiter ses effets. Le changement climatique et la crise de biodiversité actuelle ont des impacts majeurs sur le fonctionnement des écosystèmes par une baisse des services écosystémiques d'approvisionnements (alimentation, pollinisation), supports (habitats des espèces), régulations (inondation, îlot de chaleur, dépollution, auto épuration de l'eau), culturels (qualité de vie et santé).

Il y a 65 millions d'années, la Terre voyait disparaître les dinosaures. Il s'agissait de la 5^{ème} extinction de masse. Les scientifiques parlent aujourd'hui d'une 6^{ème} grande crise. Et contrairement aux cinq autres, les activités humaines sont pointées comme les principales responsables. Les chiffres sont affolants... D'après L'IPBES (rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques), 1 million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, dont une grande partie au cours de la prochaine décennie. Notre pays se place parmi les 10 pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales mondialement menacées avec 14 % de nos mammifères, 24 % de nos reptiles, 23 % de nos amphibiens, 32 % de nos oiseaux nicheurs ou encore 19 % de nos poissons d'eau douce et 15 % de la flore.

La litanie des constats alarmants peut continuer... mais ce n'est pas le but.

L'objectif, que nous devons avoir en commun, est de se mobiliser, d'interpeller, faire comprendre au plus grand nombre que chacun doit mettre sa pierre à l'édifice. En effet, il n'est jamais trop tard pour agir. Nous devons changer notre regard au monde pour y voir toute la place que le vivant nous apporte.

Saint-Étienne Métropole et ses communes membres accompagnées de leurs partenaires, ont un rôle évident à jouer dans la transition écologique. Elles détiennent des leviers significatifs et se doivent de favoriser l'acceptabilité de projets conciliant un développement solidaire et écologique du territoire.

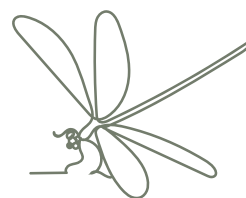
Avec cette stratégie biodiversité métropolitaine, Saint-Étienne Métropole entend être un « chef d'orchestre » de la transition écologique locale.

Enfin il nous faut convaincre et montrer des actions concrètes pour donner envie de partager et d'agir. La meilleure manière d'essaimer cette prise de conscience de l'importance du vivant dans nos vies est d'en parler en devenant « Ambassadeur biodiversité ».

Avec cette stratégie comprenant des engagements pour toutes les délégations des compétences de la Métropole, une boîte à outils et des contrats d'engagement pour les acteurs et partenaires volontaires du territoire, nous allons entrer dans une nouvelle ère.

La prise en compte des enjeux de la biodiversité n'est pas une contrainte mais un atout, elle offre l'opportunité d'agir collectivement dans la même direction.

Sylvie FAYOLLE
2^{ème} Vice-présidente chargée du développement durable et de la transition écologique



SOMMAIRE

Chapitre I

Saint-Étienne Métropole : un territoire engagé pour la biodiversité 4

La métropole stéphanoise : un territoire contrasté riche de sa biodiversité 5

Biodiversité de la métropole stéphanoise 7

Un patrimoine commun menacé 14

Une collectivité engagée pour la biodiversité 15

Une stratégie collaborative et partenariale 17

Chapitre II

Les ambitions de Saint-Étienne Métropole 18

Les niveaux d'engagement par délégation et compétence 18

La boîte à outils au service du territoire et de ses acteurs 20

La gouvernance, les moyens techniques et financiers 25

Chapitre III

Orientations et objectifs 26





SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE : UN TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA BIODIVERSITÉ



Linotte mélodieuse © Joël Vial - LPO AuRA

La préservation des trames écologiques, qu'elles soient urbaines ou rurales, est devenue une préoccupation majeure et essentielle au développement durable des territoires, tant pour leur rôle concernant la préservation de la biodiversité que pour les multiples services rendus aux habitants. C'est un facteur essentiel pour favoriser l'attractivité du territoire et la qualité du cadre de vie, c'est aussi une ressource pour le développement économique et social du territoire. C'est donc devenu une obligation, tant sociétale que réglementaire.

La montée en puissance et l'efficacité des actions en matière de trame verte et bleue et de biodiversité dépend néanmoins de l'implication de tous et d'une cohérence des interventions à chaque étape de la chaîne des projets, de la planification à la gestion des réalisations. L'appropriation transversale des enjeux liés au vivant au niveau de chaque compétence, et par conséquent chaque délégation et directions concernées, est essentielle.

Enfin, en cohérence avec les engagements du Pacte Métropolitain et la répartition des compétences entre les collectivités, l'association étroite des communes constitue l'une des clés de réussite de l'action. Saint-Étienne Métropole souhaite donc créer un cadre où chacun, acteur du territoire, habitant comme gestionnaire ou prestataire, prend à sa mesure, sa juste part de responsabilité dans les actions de préservation des écosystèmes et par voie de conséquence des ressources naturelles utiles à l'Homme (eau, biodiversité...).

Saint-Étienne Métropole met en œuvre depuis plusieurs années des actions en faveur des trames vertes et bleues dans le cadre du contrat vert et bleu notamment, mais également dans le cadre de toutes les compétences environnementales qu'elle exerce telles

que la préservation de la ressource en eau, la restauration des cours d'eau et la gestion des risques, le soutien à l'agriculture durable, la prévention des déchets...

La Métropole stéphanoise est également acteur de la préservation de la biodiversité via son adhésion au Parc naturel régional du Pilat et à sa charte renouvelée en 2012 (10 de ses communes faisant partie du territoire du Parc et 11 étant villes-portes du Parc).

Des actions transversales ont également été menées avec les autres directions de la collectivité ou les communes pour intégrer la prise en compte de la biodiversité dans les projets ou pour mettre les trames vertes et bleues au service du renouvellement urbain et de la qualité territoriale : c'est le cas par exemple sur Saint-Étienne avec les projets de restauration et valorisation des corridors urbains (la boucle verte) ou sur St-Chamond avec le projet Novacierie (mutation exemplaire d'un site industriel en éco quartier mettant en valeur la requalification urbaine).

Toutefois Saint-Étienne Métropole souhaite désormais renforcer significativement son action.

C'est la raison pour laquelle elle s'est investie dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie en faveur de la biodiversité et des trames vertes et bleues.

Cet engagement s'inscrit dans la volonté plus large d'inscrire le développement du territoire sur le long terme, et de renouveler son image, fortement empreinte de son histoire industrielle et minière.

Il prend en compte la diversité et complémentarité des situations géographiques de la Métropole « entre ville et campagne ».

LA MÉTROPOLE STÉPHANOISE : UN TERRITOIRE CONTRASTÉ, RICHE DE SA BIODIVERSITÉ



© Joël Vial - LPO AuRA

Le territoire de la métropole stéphanoise doit sa richesse écologique à une situation biogéographique et topographique particulièrement contrastée.

En effet, avec un climat continental, et deux influences océanique et méditerranéenne les Gorges de la Loire accueillent des habitats et des espèces rares à cette latitude. L'étage montagnard est quant à lui représenté avec la « Haute montagne » du Pilat, où les Crêts se dressent entre 800 et 1432 m d'altitude. Cet étage montagnard, voir pseudo-alpin au niveau des sommets offre des habitats naturels particuliers, propices à la biodiversité.

Le réseau hydrographique dense, organisé autour des cours d'eau principaux que sont la Loire, le Gier, le Furan et l'Ondaine est venu façonner le relief particulier « de versant et de vallées » qui caractérise ce territoire.

À ces facteurs naturels s'ajoute enfin l'occupation humaine qui a contribué à façonner la mosaïque de milieux naturels (forêts, milieux humides et aquatiques, landes thermophiles, ...) et agricoles (grandes cultures, arboriculture, prairies bocagères, ...) que l'on connaît aujourd'hui.

L'urbanisation particulièrement concentrée dans les vallées, s'est ensuite développée sur les versants et les plateaux.

Il en résulte une organisation structurelle lisible, avec :

- Un pôle urbain majeur développé autour de Saint-Étienne et des communes de la première couronne.
- Des axes de transports structurants (A72, A47, N88) qui irriguent la commune centre et attirent le développement économique et urbain le long de ces axes linéaires.
- De vastes espaces ruraux et naturels qui constituent l'écrin de cette métropole.

Cinq grandes entités naturelles aux composantes écologiques différentes composent le territoire :

- Les contreforts nord du massif du Pilat présentent des types d'habitats forestiers intéressants, avec une influence montagnarde remarquable par la présence de hêtraies, mais également différents faciès de landes selon l'altitude et l'exposition.
- Les Monts du Lyonnais sont remarquables en raison de la diversité des paysages qui les composent : boisements de feuillus, bocages, et secteurs de polyculture, paysage original de landes sèches, de zones humides, de prairies et de cultures et de Vallons.
- À l'ouest des Gorges de la Loire s'étend le plateau de St-Maurice-en-Gourgois jusqu'aux piémonts du Forez, composé de grands espaces prairiaux et humides et de forêts de feuillus.
- La partie des Gorges de la Loire présente sur le territoire de Saint-Étienne Métropole constitue un espace relativement riche, avec des milieux parfois contraints mais à forts enjeux écologiques comme des landes et des zones humides.
- La Plaine du Forez, zone péri urbaine intéressante par la présence de la Loire et ses affluents accompagnés de forêts rivulaires.



© Joël Vial - LPO AuRA



© Joëlle Vial - LPO AURA

Les réservoirs de biodiversité, espaces particulièrement riches, couvrent une part importante du territoire :

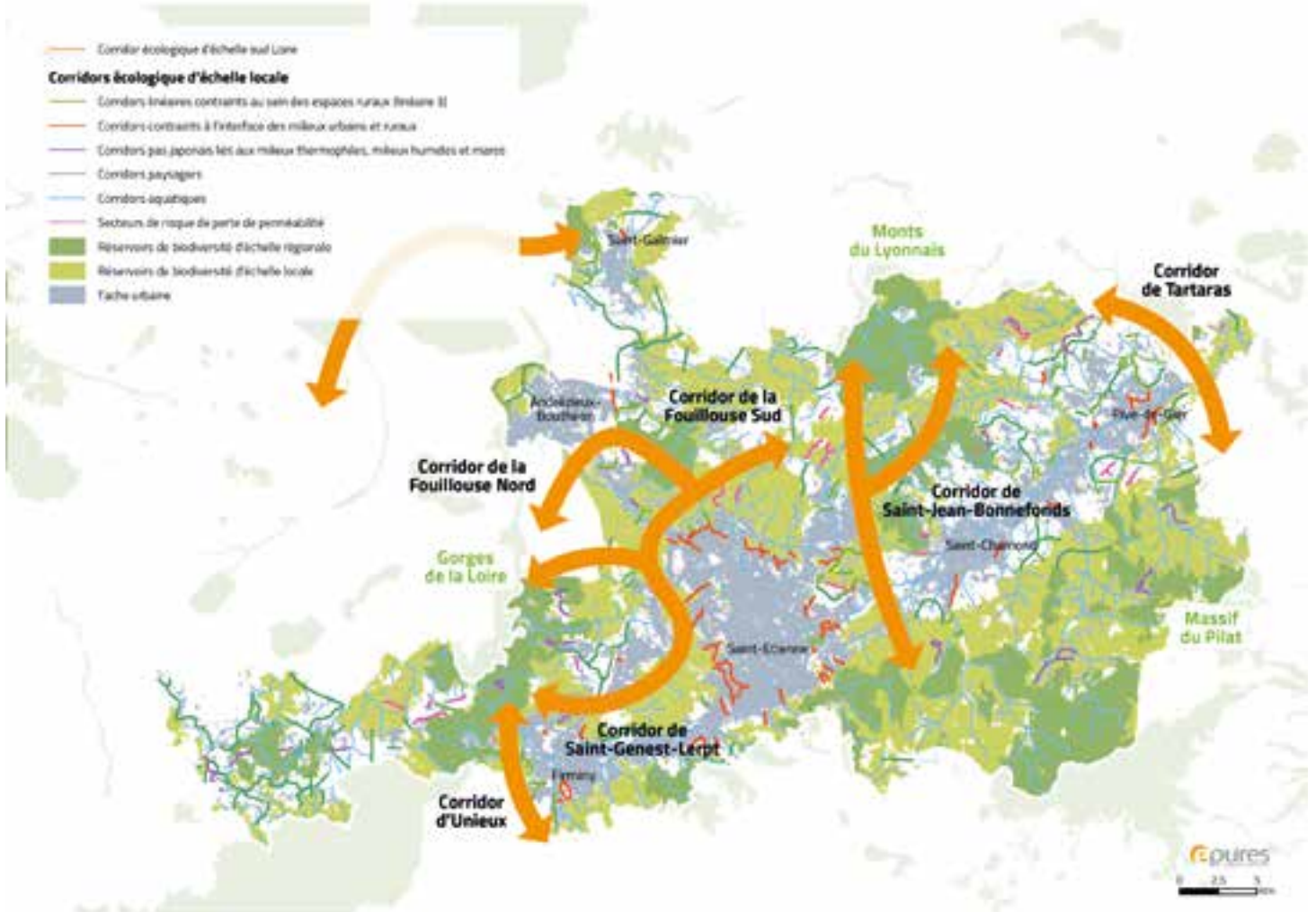
- La réserve naturelle régionale des Gorges de la Loire
- 3 sites classés (Gorges de la Loire, Crêts du Pilat, château de Rochetaillée)
- 8 sites Natura 2000 : Plaine du Forez, Gorges de la Loire, Pelouses, landes et habitats rocheux des Gorges de la Loire, Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire, Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat, Crêts du Pilat
- 36 ZNIEFF de type 1 soit environ 10,9 % du territoire
- Les 22 Sites d'Intérêt Patrimonial (SIP) du PNR du Pilat soit 5,4 % du territoire

Les connexions écologiques entre ces différentes entités naturelles sont relativement difficiles en raison des infrastructures et des continuums urbains associés. Les continuités écologiques sont assurées entre les monts du Lyonnais et les coteaux du Jarez, tout comme entre l'ouest stéphanois et les Gorges de la Loire.

En revanche, les connexions entre les coteaux du Jarez et les versants du massif du Pilat sont plus difficiles et celles entre les monts du Lyonnais et l'ouest stéphanois associé aux Gorges de la Loire sont également limitées. Seuls quelques secteurs stratégiques assurent ces points de liaison et ces derniers ont été identifiés dans le cadre du SRADETT* et du SCOT* Sud Loire.

Ces espaces subissent une forte pression urbaine liée au développement de l'agglomération.

La préservation de la fonctionnalité écologique du territoire constitue ainsi un enjeu majeur.



BIODIVERSITÉ DE LA MÉTROPOLE STÉPHANOISE

Le territoire stéphanois détient des caractéristiques particulières présentant des habitats naturels et des espèces qui le différencient des autres. Il s'agit d'un territoire aux multiples visages : le bassin houiller stéphanois, les Gorges et la plaine de la Loire, le massif du Pilat et les monts du Lyonnais. Cette mosaïque de milieux naturels enrichie d'ambiances paysagères représente de véritables atouts pour le vivant et l'Homme.



© Joël VAL - LPO AuRA

Avec un climat continental aux influences océaniques et méditerranéennes, les Gorges de la Loire classées en partie en Réserve Naturelle Régionale (RNR) accueillent une mosaïque d'habitats naturels constituée de landes, d'escarpements rocheux, de boisements, de pelouses et prairies. Cette mosaïque héberge des espèces rares et/ou menacées comme l'Asarine couchée (espèce méditerranéenne en limite nord de répartition), l'Azuré du serpolet, le Murin de Brandt, le Grand-duc d'Europe, le Pic mar, le Milan royal, le Sonneur à ventre jaune, la Cordulie à corps fin, les Sympétrum déprimé et du Piémont, le Criquet des garrigues mais aussi une mousse très rare, *Ulota rhemanni*, qui constitue l'unique station française connue.

Sur le massif du Pilat, classé pour partie en Parc Naturel Régional (PNR), les crêts se dressent entre 800 et 1 432 m d'altitude. Une ambiance montagnarde, voire pseudo-alpine, s'observe sur les parties sommitales où des conditions abiotiques particulières influencent la biodiversité présente. Les hêtraies pures ne couvrent aujourd'hui plus que 900 hectares sur l'ensemble du Pilat. Cinq espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ont été recensées : la Pie-grièche écorcheur, le Busard cendré, le Circaète Jean-le-blanc, le Pic noir et l'Alouette lulu et un insecte : l'Ecaille chinée. D'autres espèces remarquables (rares à l'échelle du Massif central) sont également présentes, comme le Grand duc d'Europe ou le Faucon pèlerin ainsi que des insectes : la Mélitée noirâtre, le Moyen nacré, les Zygènes de la filipendule, transalpine et turquoise.

La plaine du Forez présente des milieux liés au fleuve Loire, en aval des gorges. Ils sont plus anthropiques, majoritairement des parcelles agricoles (prairies et cultures), ou des étangs piscicoles. Des plantes patrimoniales sont également présentes sur cette partie du territoire comme l'Elatine verticillée, liée aux vases exondées ou la Grande douve liée aux fonds marécageux et aux eaux stagnantes dont les populations sont très isolées avec moins de 100 individus sur l'ensemble du département. Pour la faune, le Castor d'Europe et la Loutre d'Europe peuvent être cités. Ces milieux aquatiques sont menacés par la disparition des zones humides et par l'altération de la dynamique fluviale en lien avec la présence de barrages en amont.

Les monts du Lyonnais et les coteaux du Jarez constituent une grande entité agronaturelle avec une diversité de milieux en mosaïque : prairies sèches et humides, pelouses, boisements, cultures ou encore landes. Des orchidées variées comme l'Orchis bouc peuplent les pelouses sèches, aujourd'hui relictuelles, sur ce territoire. Elles sont en effet fortement menacées à la fois par la déprise agricole mais aussi par l'intensification des pratiques (engrais, surpâturage).

Les monts du Lyonnais abritent également le Triton crêté, le Sonneur à ventre jaune et d'autres espèces animales remarquables et protégées.

Le bassin houiller correspond à la partie la plus urbanisée de la métropole stéphanoise. Il est marqué par son passé minier et industriel. Malgré la présence d'une belle biodiversité à proximité, l'urbanisation des sols souvent remaniés et un reboisement lié aux mines, parachèvent l'artificialisation des milieux qui accueillent maintenant une biodiversité plus ordinaire. Les crassiers sont une particularité du territoire. La faune et la flore y ont retrouvé leur place mais les espèces sont plutôt banales et rudérales (sol modifié et appauvri du fait de l'activité humaine), voire invasives. En effet, les espèces exotiques envahissantes y sont développées comme par exemple le Robinier faux-acacia. 12 % des espèces floristiques sur le territoire de Saint-Étienne Métropole sont des exotiques envahissantes (CBNMC, 2020).

Des efforts sont réalisés pour permettre un retour de la biodiversité. Une attention particulière est désormais de mise pour tous les projets. Ainsi, par exemple, la remarquable population de Martinet à ventre blanc, menacée par les opérations de rénovation et de renouvellement urbain à Saint-Étienne, fait l'objet d'un plan de sauvegarde. Les secteurs classés Natura 2000 (Gorges de la Loire, plaine du Forez et Pilat) bénéficient d'une attention particulière et de soutiens financiers européens permettant d'améliorer la préservation des milieux et des espèces à enjeux. Certaines espèces ou groupes d'espèces comme la loutre, le milan royal, le sonneur à ventre jaune, les pie-grièches, les chiroptères, profitent de Plans Nationaux d'Actions (PNA).



© Saint-Étienne Métropole

87 295

données floristiques en 2020
(CBNMC, 2020)

1 464

espèces de plantes recensées
(CBNMC, 2020)

16 031

données Invertébrés en 2021
(SINP AURA 2021)

349

espèces d'invertébrés
(SINP AURA, 2021)

471 214

observations pour
593 espèces de faune dont
52 espèces menacées
(biodiv'territoire/LPO, 2022)



© Jodel VIAL - LPO AURA

Le Martinet à ventre blanc

Tachymarptis melba



Martinet à ventre blanc

© Alexandre Laubin/LPO

Oiseau de l'ordre des Apodiformes, le Martinet à ventre blanc est une espèce protégée qui mesure une quarantaine de cm d'envergure. C'est un migrateur strict qui passe l'hiver en Afrique et qui est chez nous de la fin du mois de mars jusqu'au début du mois d'octobre. Ce cousin du Martinet noir passe également sa vie dans le ciel à chasser les insectes et ne se pose que pour se reproduire. Il utilise les cavités présentes sur les bâtiments ou en falaise pour y construire son nid avec des éléments récupérés en vol et agglutinés grâce à de la salive. Le Martinet à ventre blanc niche en colonie et effectue une seule ponte par an, de 2 à 3 œufs, en avril ou mai. L'incubation dure environ 3 semaines et les jeunes restent au nid une cinquantaine de jours. En France, le Martinet à ventre blanc est principalement présent le long du pourtour méditerranéen, sur l'ensemble du massif alpin et remonte le long de la vallée du Rhône jusque dans l'est du Jura. Sur le territoire de Saint-Étienne Métropole, l'espèce se reproduit dans plusieurs villes des vallées du Gier, de l'Ondaine et du Furan. La population stéphanoise de Martinet à ventre blanc, avec plus de 850 couples reproducteurs, constitue la plus importante colonie française connue à ce jour. Sa prise en compte dans le cadre des projets de renouvellement urbain de Saint-Étienne constitue un enjeu majeur de la stratégie stéphanoise en faveur de la biodiversité.

Le Castor d'Europe

Castor fiber



Castor d'Europe

© Sylvain Richier

Du fait de la diminution des milieux humides sur le territoire, couplée à l'altération de la dynamique fluviale, la présence de cette espèce protégée (inscrite sur la liste rouge des espèces menacées en France), bien qu'en expansion sur le territoire, reste remarquable. De retour dans le département dans les années 90, il s'agit du plus gros rongeur présent en France (jusqu'à 1m30 et 20 kg en moyenne). Inféodé aux milieux aquatiques le Castor à la particularité d'avoir une morphologie lui conférant d'être un excellent architecte. Il abat des arbres de la ripisylve pour en manger les feuilles et les jeunes branches. De fait, sa présence sur le territoire permet de prévenir les risques d'inondation, l'érosion des berges et favorise la présence d'autres espèces animales.

L'Azuré du serpolet

Phengaris arion



Azuré du serpolet

© Saxi Fraga - Maik Zehuis

Ce papillon de jour, d'une trentaine de millimètres, inscrit sur la liste européenne et française de protection des espèces, a vu sa population se consolider sur le territoire, notamment grâce aux actions de protection et de conservation de son habitat menées sur la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Gorges de la Loire. Cette espèce accomplit son cycle de vie en symbiose avec une plante, le Thym serpolet (*Thymus serpyllum*) et une fourmi du genre *Myrmica*. La chenille, issue d'un œuf, devenue assez grosse, s'étant nourri de la plante sur laquelle il a été pondue, se laisse tomber au sol et se fait emmener par les fourmis dans la fourmilière. Elle nourrit alors les fourmis d'un liquide sucré qu'elle produit et peut se délecter à son tour des couvains des fourmis et ainsi achever son développement. Au printemps, le papillon sortira de la fourmilière pour se reproduire et pondre de nouveaux œufs sur le Thym serpolet.

L'Asarine couchée

Asarina procumbens



Asarine couchée

© Diane Corbin - FNE Loire

Cette plante vivace ligneuse de la famille des mufliers est exceptionnellement rare sur le territoire, car en limite septentrionale de son aire de répartition. Inféodée aux falaises granitiques, poussant dans les fissures des rochers, elle se distingue par des feuilles crénelées lobées, velues et visqueuses portant des inflorescences odorantes, en forme de « gueule de loup », d'un blanc jaunâtre souvent striées de rose. Sa présence unique au sein de la RNR des Gorges de la Loire (Unieux - La Noirie) et son suivi annuel pied par pied et par drone, a nécessité que son milieu de vie soit protégé, d'où le déséquipement de la zone d'escalade sur laquelle cette plante pousse.

Le Sonneur à ventre jaune

Bombina variegata



Sonneur à ventre jaune

© Savi Fraga - Edo Van Uchelen

Ce petit amphibien facilement reconnaissable à son ventre jaune tacheté de noir et à sa pupille en forme de cœur, affectionne les petites pièces d'eau peu profonde, notamment les ornières forestières, flaques et fossés pour se reproduire et les zones boisées pour hiverner. La fragilité, la disparition et le mauvais état écologique de son habitat lui confère d'être présent sur les listes européennes et françaises des espèces protégées.

La présence de ce petit crapaud (3,5 à 5,5cm) sur le territoire est menacée du fait du morcellement de son habitat et la présence de nombreuses infrastructures de transport. Il mérite donc une attention particulière et justifie les actions de préservation des trames vertes et bleues menées sur le territoire de Saint-Étienne Métropole. L'espèce bénéficie d'actions menées dans le cadre d'un Plan National d'Actions (PNA).

Milan royal

Milvus milvus



Milan royal

© René Diaz

Rapace de grande taille, le Milan royal est reconnaissable à son plumage contrasté avec des dominances rousses et sa longue queue très échancrée qui lui confère une silhouette bien particulière.

Cette espèce fréquente les milieux agricoles extensifs situés dans les secteurs collinéens et de moyenne montagne. Le Milan royal construit son nid au niveau des fourches centrales ou des grandes branches d'arbres en forêt ou dans des bosquets. Les adultes retournent sur leur site de reproduction dès le mois de février. La ponte, de 1 à 4 œufs, a lieu en mars ou en avril. L'incubation dure entre 35 à 40 jours et les jeunes s'envolent environ 45 jours plus tard.

Le milan royal est un migrateur partiel et l'espèce fréquente le département toute l'année. Sur le territoire de Saint-Étienne Métropole une dizaine de couples est suivie chaque année dans les Gorges de la Loire, les monts du Lyonnais et le Pilat. Un dortoir, situé à Roche-la-Molière, existe également en hiver. Il accueille jusqu'à 200 oiseaux. L'espèce bénéficie d'un Plan National d'Actions (PNA).

La Cordulie à corps fin

Oxygastra curtisii



Cordulie à corps fin

© Ludovic Tailland - FNE Loire

Cette libellule de l'ordre des odonates est facilement reconnaissable à ses yeux vert brillant et à son abdomen vert métallique, marqué de jaune, fin et soudainement épaissi à son extrémité. Sa rareté sur le territoire, rencontrée dans les Gorges de la Loire dans les années 2010 et plus récemment dans le Pilat, et son inscription sur les listes (mondiale, européenne et française) des espèces menacées en fait une espèce à très fort enjeu patrimonial sur Saint-Étienne Métropole ; nécessitant une consolidation de sa connaissance. Une attention particulière au maintien de la qualité de son habitat (principalement les parties calmes des rivières aux rives plus ou moins boisées) doit être portée.

Le Faucon pèlerin

Falco peregrinus

Rapace de taille moyenne de l'ordre des Falconiformes, le Faucon pèlerin est d'allure massive et possède des ailes pointues. Son plumage est de couleur ardoise sur le dessus et blanc finement barré de noir sur le dessous, la joue et la gorge sont blanches contrastant avec la moustache et le dessus de la tête gris. Il y a un dimorphisme de taille important car la femelle est nettement plus grande que le mâle. Cette espèce, protégée comme tous les rapaces, niche sur les falaises mais également sur des nichoirs installés sur des bâtiments (cheminées d'usines, édifices religieux, silos...). Elle pond en mars ou avril 3 à 4 œufs, l'incubation dure environ un mois et les jeunes restent au nid une quarantaine de jours.

Le Faucon pèlerin se nourrit presque exclusivement d'oiseaux capturés en vol suite à des piqués très

impressionnants, cet oiseau étant le plus rapide du monde en vol avec des vitesses en piqué avoisinant les 300 km/h. Il est présent toute l'année dans notre pays mais après la saison de reproduction, il devient erratique et se déplace en fonction de la nourriture disponible. De ce fait, il se retrouve aux abords des villes ou au niveau de baies maritimes par exemple.

La population française est estimée à environ 1 600 couples et est en expansion ces dernières décennies. Sur le territoire de la Métropole Stéphanoise, 4 à 5 couples sont suivis chaque année par la LPO. Deux couples fréquentent des nichoirs artificiels présents dans la vallée du Gier et les autres sont présents sur des falaises du Pilat voire des bâtiments sur Saint-Étienne.

Le Busard cendré

Circus pygargus



Busard cendré mâle

© René Diez

Le busard cendré est un rapace rare et en déclin en France. Nichant à même le sol, il s'installait historiquement dans les landes et les prairies humides. Le changement des pratiques agricoles durant les dernières décennies a entraîné la raréfaction des sites favorables à l'espèce. Cette dernière s'est adaptée et elle niche dorénavant dans des parcelles cultivées, entraînant la destruction des jeunes lors des récoltes. Dans la Loire, une trentaine de couples sont présents (Tranchand, 2022), dont près de la moitié sur le territoire Saint-Étienne Métropole. Dans le Jarez, les busards nichent dans des friches, parfois en colonie de 3 à 4 couples, comme c'est le cas sur les communes de Cellieu ou Genilac. Ces sites présentent donc un très fort enjeu pour le maintien de cette espèce protégée. Dans les Monts du Lyonnais, les busards s'installent davantage dans des parcelles cultivées. Le suivi réalisé par la LPO permet chaque année de localiser les nids et de protéger les poussins avant les fauches et les moissons. L'espèce bénéficie d'un Plan Régional d'Actions (PRA).



Faucons pèlerins sur la cheminée de Châteauneuf

© LPO AURA DT Loire

Murin de Brandt

Myotis brandtii

Cette chauve-souris de petite taille appartient au groupe des « murins à museau sombre » et reste très difficile à déterminer avec précision sans l'aide d'un spécialiste. Peu commune sur la région, elle est considérée comme quasi menacée au niveau régional. L'espèce a été mentionnée pour la première fois dans le département en 2008 et en 2010 sur Saint-Étienne Métropole. Seules 10 données existent à ce jour sur le territoire de Saint-Étienne métropole sur les 16 données du département.

Bien qu'encore relativement peu connue, cette espèce semble montrer une réelle préférence pour les boisements alluviaux et les ripisylves mais exploite également le bâti. Une colonie de murin de Brandt est d'ailleurs connue dans le bâti sur l'enclave de Saint-Victor-sur-Loire.

Une gestion sylvicole adéquate peut participer au maintien de l'espèce parallèlement à la préservation des cavités dans le bâti.



Murin de Brandt

© Yoann Peynard



Coronelle girondine

© Pascal Dubois - LPO AURA DT Loire

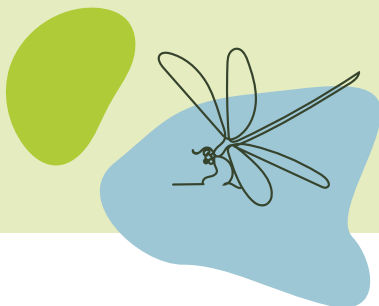
La Coronelle girondine

Coronella girondica

Cette petite couleuvre (rarement plus de 65 cm), fine et élancée, présente une coloration dorsale variable allant du gris souris à l'ocre sur laquelle apparaissent de petites barres irrégulières plus sombres disposées en diagonale. Sa pupille est ronde, comme chez toutes les couleuvres européennes et sa face ventrale est bicolore (damier noir sur fond jaune à rouge orangé). Elle possède une bande noire derrière l'œil allant jusqu'au cou et sous l'œil, une petite ligne sombre forme comme une larme.

Comme tous les Reptiles, la coronelle girondine est strictement protégée. L'espèce est très discrète et se nourrit principalement de petits lézards qu'elle chasse lors des soirées chaudes et pluvieuses de printemps et d'été. Elle occupe une grande diversité de milieux plutôt secs sur la moitié ouest du bassin méditerranéen. Elle remonte la vallée du Rhône jusqu'au sud de la Loire, du Rhône et de l'Ain ainsi que le littoral Atlantique jusqu'à l'île d'Oléron.

Sur la Métropole, elle n'est actuellement connue que dans les Gorges de la Loire (Unieux) mais elle a également été notée sur des communes voisines plus en aval (Saint-Marcellin-en-Forez et Saint-Just-Saint-Rambert) ainsi que dans la basse vallée du Gier dans le Rhône. Elle est donc à rechercher dans les communes du Jarez.



Le Triton crêté

Triturus cristatus



C'est le plus grand des tritons présents en France, il peut atteindre les 18 cm du museau au bout de la queue. La crête dorsale sombre et très dentée des mâles reproducteurs est caractéristique. La face ventrale de cette espèce est jaune orange vif parsemée de grosses tâches noires. Ses doigts et orteils sont longs, fins et présentent une alternance de bandes oranges et noires. Sa queue est comprimée latéralement et celle des mâles présente un miroir blanc argenté en leur milieu en plus d'une crête également bien visible.

Le Triton crêté affectionne les boisements et le bocage en plaine. On le retrouve dans des eaux stagnantes de nature diverse (mares bocagères, bras morts, étangs) mais le plus souvent articulées en réseau. Sur le territoire de Saint-Étienne-Métropole, il est principalement connu sur quelques communes des monts du Lyonnais, du Jarez et dans les Gorges de la Loire.

La préservation des habitats (mares et sites de reproduction, corridors écologiques et zones d'hivernage) est essentielle au maintien du Triton crêté, tout comme la prise de mesures pour limiter la fragmentation de ses habitats et ses conséquences. La gestion et la création de mares, en partenariat avec les agriculteurs notamment, sont des mesures favorables à cette espèce mais il est également important de davantage protéger ces dernières contre l'écrasement routier.



La Loutre d'Europe

Lutra lutra

La Loutre d'Europe est un carnivore qui appartient à la famille des mustélidés. L'espèce est inféodée aux zones humides et son régime alimentaire essentiellement constitué de poissons conditionne sa présence. Alors que l'espèce était au bord de l'extinction dans les départements Rhône-Alpes à la fin des années 80, elle a progressivement recolonisé ses secteurs de présence historique depuis l'Auvergne. Sur le territoire de Saint-Étienne Métropole, l'espèce est de retour depuis 2018 notamment sur le Furan, l'Ondaine et le Gier.

UN PATRIMOINE COMMUN MENACÉ

Le territoire de Saint-Étienne Métropole n'échappe pas à ces tendances observées à l'échelle mondiale.

L'érosion de la biodiversité est un enjeu majeur désormais reconnu tant au niveau mondial que national. Cette érosion s'accompagne d'une baisse des services écosystémiques rendus à l'humanité. Or, ils sont d'une importance cruciale pour la sécurité alimentaire, la santé, l'économie et une bonne qualité de vie.

Les espaces naturels sont soumis à cinq grands types de pressions que sont :

- **La destruction des habitats et des espèces** par l'artificialisation des sols, l'intensification des activités humaines ou la surexploitation des espèces sauvages,
- **La fragmentation des habitats** sous l'effet de l'urbanisation et du développement des infrastructures de transports,
- **L'appauvrissement des habitats** du fait de la surexploitation des ressources naturelles, le changement d'occupation des sols, le développement des espèces exotiques envahissantes,
- **Les pollutions diffuses ou localisées** : déchets, pollution de l'eau et des sols, pollution lumineuse,
- **Le changement climatique qui affecte les espèces les plus sensibles** et induit des déplacements et disparitions d'espèces.

Le développement urbain et les grandes infrastructures, l'aménagement et la canalisation des cours d'eau ont par le passé déjà fortement altéré les espaces naturels et la fonctionnalité écologique du territoire, notamment en fond de vallée. Progressivement, le développement urbain s'est fait sur les versants et les plateaux, souvent au détriment des espaces agricoles. Si le mitage urbain tend à se ralentir sous l'effet des efforts consentis pour réduire la consommation d'espace, on note encore de fortes pressions sur les espaces naturels et semi naturels.



Ascalaphe soufré © Joël VIAL - LPO AuRA

La biodiversité – un tissu vivant recouvrant toutes les formes de vie sur terre

Le terme biodiversité recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vies (plantes, animaux, champignons, bactéries etc.) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autres part entre ces organismes et leurs milieux de vie. Il couvre ainsi la diversité des écosystèmes, des espèces et des gènes.

Les services écosystémiques représentent l'ensemble des avantages socio-économiques retirés par l'homme de son utilisation durable. Ces fonctions écologiques sont considérées comme essentielles pour le bien être humain (notion de « capital naturel »).

- **La raréfaction des structures arbustives** et arborées essentiels à la fonctionnalité du territoire : haies, boisements rivulaires, bosquets, et arbres isolés,
- **Une réduction relative des milieux agricoles** liée à un double phénomène : l'artificialisation des secteurs agricoles périurbains d'une part et d'autre part, l'abandon de certains secteurs pour lesquels l'exploitation agricole devient difficile et non rentable économiquement générant une fermeture des milieux par abandon d'entretien...,
- **Le retournement des prairies** ou l'intensification des pratiques agricoles sur ces milieux,
- **L'artificialisation grandissante** des parcelles privatives dans les zones à vocation d'habitat,
- **La régression de la trame arborée et arbustive en ville,**
- **Les pollutions de toute nature et le développement des espèces envahissantes.**

Mais des améliorations sont également à constater, par exemple au niveau de l'état écologique de certains cours d'eau. Ces résultats sont le fruit de plusieurs années d'efforts entrepris dans le cadre des contrats de rivière porteur de travaux ambitieux et de grandes opérations de renaturation des berges et des cours d'eau canalisés.

DES ENJEUX ENCORE IMPORTANTS POUR LE TERRITOIRE

Des défis à relever restent ainsi encore importants pour :

1. Préserver et restaurer les continuités écologiques

- Préserver les milieux naturels et maintenir des fonctionnalités au sein de ces espaces : forêts anciennes, landes et pelouses sèches, prairies permanentes.

- Restaurer les continuités écologiques dégradées.

2. Anticiper les effets du changement climatique

- Adapter les pratiques d'aménagement, d'exploitation et de gestion du territoire en conséquence.

3. Favoriser la prise en compte du vivant dans les projets d'aménagement et de développement

- Partager pour cela une culture commune et développer une expertise avec les acteurs du territoire pour inscrire les changements dans la durée.

Saint-Étienne-Métropole souhaite faire de ces défis une opportunité pour renforcer la qualité territoriale et l'attractivité de son territoire.

La collectivité mettra à profit pour ce faire, la montée en compétence et l'expérience acquise lors des précédents contrats vert et bleu que ce soit en interne ou en externe à la Métropole.



© JOËL VIAL - LPO AURA

UNE COLLECTIVITÉ ENGAGÉE POUR LA BIODIVERSITÉ

UN ENGAGEMENT DE PLUS DE 10 ANS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Saint-Étienne Métropole s'est engagée depuis plus de 10 ans (deux contractualisations avec la Région Auvergne Rhône-Alpes de 2011 à 2021) en faveur de la biodiversité et a mis en place des actions concrètes sur le territoire, dans le cadre du Contrat de territoire corridor biologique dans un premier temps puis dans le cadre du Contrat vert et bleu.

Cet engagement a été récompensé par sa reconnaissance en 2017 en tant que **Capitale Française de Biodiversité** par l'obtention de l'appellation Métropole nature 3 libellules, et en 2020, en tant que « Territoire Auvergne-Rhône-Alpes engagé pour la Nature ». Elle participe à de nombreux appels à projets tels que les **Atlas de la biodiversité** intercommunal (candidature retenue en 2021 pour deux ans) et accueille des actions portées par le **programme Nature 2050**. Elle a pu bénéficier pour ce faire de financements importants (Europe FEDER et FEADER, Etat, Région).

2021 marque la fin du Contrat vert et bleu et par conséquent d'un programme ambitieux mobilisant de nombreux acteurs du territoire. Il apparaît donc important de pérenniser l'engagement de Saint-Étienne Métropole dans ce domaine pour conserver les acquis des années précédentes et promouvoir l'intégration

du vivant comme composante à part entière de l'aménagement et du développement durable de la Métropole.

Il est également important de renforcer la lisibilité de toutes les actions menées par les différentes délégations et directions de la Métropole et qui concourent à cet objectif.

LA STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ : UN CAP POUR L'AVENIR

Cette stratégie constitue un outil au service de la qualité et de l'attractivité territoriale de Saint-Étienne Métropole. Elle contribue à sa transition écologique et climatique et doit permettre d'accroître sa résilience vis-à-vis du changement climatique.

L'ambition de cette stratégie est ainsi de **constituer une véritable feuille de route collective pour la Métropole stéphanoise et ses communes membres en associant tous les acteurs du territoire volontaires**. Elle vise à fixer une trajectoire commune « un cap à poursuivre » et à coordonner les actions en faveur de la biodiversité par des moyens alloués adaptés.

Elle contribuera en cela à la promotion du territoire métropolitain en valorisant ses nombreux atouts concernant son patrimoine naturel et paysager.

La stratégie métropolitaine pour la biodiversité a pour objet de répondre aux objectifs suivants :

- Rappeler les enjeux, présents et à venir, relatifs à la biodiversité, ainsi qu'aux trames écologiques.
- Les traduire de manière transversale en objectifs et ambitions, pour la collectivité et ses services.
- Replacer ces défis, vis-à-vis de l'eau, des sols et du vivant, au cœur d'un projet plus large, pour un cadre de vie et une société plus frugale et plus durable, en transition écologique et climatique.
- Fédérer les communes, les habitants, les acteurs économiques et de la société civile, autour de ce projet favorable à une croissance verte du territoire. Il s'agit de s'organiser pour répondre collectivement à ces défis, ou chacun devra prendre sa part.

Cette stratégie aborde aussi bien des questions de préservation que de développement, avec des leviers autant sur les objectifs de gestion que sur la conception.

Cette stratégie se décline sous forme d'orientations et d'objectifs pour une mise en œuvre opérationnelle de l'ambition portée par la Métropole stéphanoise et ses communes membres.



© Jérémy VIAL - LPO AURA

Les contributions du Conseil de développement pour mobiliser la société civile

Le Conseil de développement a répondu à la saisine du Président de Saint-Étienne Métropole intervenue (le 9 novembre 2021) dans le cadre de l'élaboration de la « Stratégie de Saint-Étienne Métropole en faveur de la biodiversité ».

Un projet de feuille de route, résultant d'une dynamique transversale au sein de l'exécutif de la Métropole pilotée par la Vice-présidente déléguée au développement durable et à la transition écologique, a alors été soumis aux regards des membres du Conseil de développement composé de 34 personnes représentantes de la société civile ou qualifiées.

À l'issue d'une relecture de ce projet, le Conseil de développement a rendu un premier avis devant la conférence des maires du 21 mai 2022 au cours de laquelle il a constaté :

- Un très bon niveau d'appropriation des enjeux liés à la biodiversité par l'ensemble des élus présents,
- Une proposition d'outils, élaborés par Métropole, mobilisables par chacune des communes membres souhaitant mettre en œuvre des actions en faveur de la biodiversité (charte de communication, charte de l'arbre, guides).

Le Conseil de développement s'est alors attaché à poursuivre ses travaux dans une logique de complémentarité. Il a ainsi œuvré dans l'objectif d'aboutir à des propositions réalistes, pouvant s'inscrire dans un existant déjà riche, tout en le rendant plus attractif, compréhensible et mobilisateur.

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, les travaux du Conseil de développement se sont organisés autour des principaux axes suivants. Ils ont été présentés lors de l'assemblée générale du 16 décembre 2022 puis au Conseil métropolitain du 2 février 2023 :

- Accroître la connaissance et sa diffusion dans l'objectif de renforcer la capacité d'agir de tous et de chacun.
- Faire connaître et reconnaître le rôle et l'importance de la biodiversité sur l'ensemble du territoire.
- Construire une vision partagée et favoriser les dynamiques de coopération entre les institutions, les territoires limitrophes et les acteurs du territoire. Mobiliser toutes les compétences utiles en faveur de la biodiversité.
- Évaluer avec robustesse l'impact des politiques publiques et ce dans une logique d'amélioration continue.
- Expérimenter des solutions nouvelles et essayer les bonnes pratiques.
- Capitaliser et promouvoir les réalisations et l'engagement des acteurs au bénéfice de l'attractivité et du rayonnement du territoire.

En mettant en œuvre cette démarche de mobilisation, le Conseil de développement a insisté sur comment susciter l'adhésion, l'engagement puis l'action de tous les acteurs du territoire.



UNE STRATÉGIE COLLABORATIVE ET PARTENARIALE

La stratégie est le fruit d'un travail collaboratif et partenarial alimenté par :

- Des connaissances produites et des actions menées par Saint-Étienne Métropole et ses communes membres ainsi que les partenaires du Contrat vert et bleu (université Jean Monnet, associations de protection de la nature, gestionnaires d'infrastructures routières, PNR Pilat, SMAGL, chambres consulaires, établissement public de formation ou d'expertise, conservatoires des espaces naturels et national botanique...)
- Des rencontres avec les élus : différents temps de rencontre collectifs et individuels ont été organisés avec les Vice-Président(e)s de la Métropole afin de faire émerger les objectifs et les actions à mener au sein de chaque délégation en lien avec ces sujets
- La stratégie a également été alimentée par un séminaire organisé en mars 2021 auquel étaient conviés les élus en charge du PLUi et les Vice-Président(e)s concernés
- Des sessions de formation-actions auprès des agents des différents services, dont l'objectif était leur montée en compétence pour la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie. Elles ont été l'occasion de faire émerger des idées d'actions et des besoins en termes d'organisation et d'outils

La stratégie assure ainsi la synthèse et la mise en cohérence des propositions formulées. Il s'agit bien, au travers de la convergence des actions, de la mobilisation de l'ensemble des directions et des partenaires de la collectivité, d'accélérer et amplifier les résultats attendus.

Au sein de ce dispositif les communes jouent un rôle primordial et sont étroitement associées à la démarche.



© Saint-Étienne Métropole





LES AMBITIONS DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE



Castor sur le Gier © Joël VIAL - LPO AuRA

LES NIVEAUX D'ENGAGEMENT PAR DÉLÉGATION ET COMPÉTENCE

L'ambition de Saint-Étienne-Métropole

Les niveaux d'ambition définissent des marches ou étapes à franchir successivement par la collectivité entre le court, le moyen et le long terme. En fixant de manière claire des objectifs, ils sont un gage de réussite de la collectivité en permettant un consensus et une prise de position partagée des élus sur le sujet. Ils permettront également l'évaluation régulière de la politique menée.

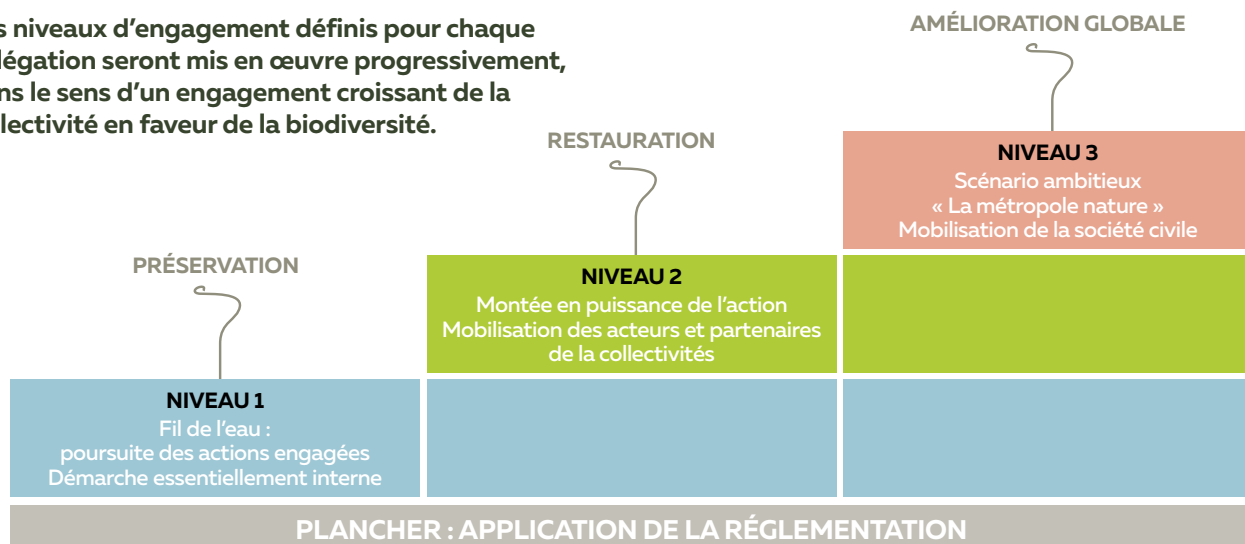
Les niveaux d'ambition en matière de biodiversité et de développement des trames vertes et bleues peuvent être de plusieurs ordres :

- **Quantitatif** : par exemple définir un nombre d'arbres à planter, un linéaire de ruisseaux à ré-ouvrir, de haie à planter, de toitures à végétaliser, etc.
- **Qualitatif** : par exemple atteindre un niveau qualitatif des eaux, atteindre la diversité des espèces animales et végétales dans le péri-urbain, augmenter l'éradication des plantes invasives, etc.
- **Incitatif et/ou réglementaire** : les objectifs à atteindre peuvent être réalisés au travers de l'incitation (y compris de l'accompagnement financier) ou de l'obligation. Dans tous les cas, qu'il s'agisse d'incitation ou d'obligation, il y a nécessité de communiquer et à former prescripteur, contrôleur, usager et gestionnaire.
- **Phasé** : le temps du vivant est aussi celui du temps long. Les objectifs et ambitions doivent être inscrits dans un calendrier.

Les niveaux d'ambition que se sont fixés les élus se répartissent de la manière suivante :

- **Niveau 1 : « au fil de l'eau » correspondant à un engagement minimal** consistant à poursuivre les actions déjà engagées dans le cadre des différents dispositifs en cours. Il intégrera nécessairement la mise en œuvre par la collectivité des obligations réglementaires en matière de protection de la biodiversité. Ce premier scénario porte essentiellement sur la mobilisation interne et transversale des délégations de la Métropole.
- **Niveau 2 : montée en puissance des actions** correspondant à un **engagement intermédiaire** renforçant de manière transversale la prise en compte de la biodiversité, et la lisibilité des actions menées.
- **Niveau 3 : « Métropole nature »** correspondant à un **engagement ambitieux** et qui consiste à placer la biodiversité au cœur des projets d'aménagement et de développement du territoire, de manière transversale et multi partenariale, sur un temps long.

Les niveaux d'engagement définis pour chaque délégation seront mis en œuvre progressivement, dans le sens d'un engagement croissant de la collectivité en faveur de la biodiversité.



LES OUTILS

Cette stratégie se traduit par un plan d'actions qui s'appuie lui-même sur des documents opérationnels et organisationnels réunis dans une boîte à outils. Ces outils peuvent être internes, pour améliorer le fonctionnement et s'assurer de la prise en compte transversale des enjeux de son suivi/évaluation, ou externes à vocation pédagogique, pour partager un niveau d'exigence de la connaissance voire des réalisations.

Les outils proposés résultent des échanges avec les agents dans le cadre du plan de formation. Ils sont donc l'expression d'un besoin et sont au service du territoire et des acteurs qui y interviennent. Ils n'ont pour la plupart pas vocation à rester internes à la collectivité. L'objectif est qu'ils soient partagés le plus largement possible avec les acteurs du territoire, les gestionnaires, qu'ils soient publics ou privés.

Outils à destination des élus métropolitains :

- Document synthétique et pédagogique pour une stratégie métropolitaine partagée par tous
- Fiches par délégation à l'attention des Vice Président(e)s
- Un plan présentant les axes, objectifs et actions

Outils à destination des communes et des partenaires de la Métropole :

- Documents pédagogiques à destination des communes et des partenaires du territoire
- Agir en faveur de la biodiversité : Guide des communes et Guide des entreprises

Outils pour une prise en compte quotidienne de la biodiversité dans la gestion du territoire :

- Charte de l'arbre et guide de gestion des arbres
- Guide technique sur la préparation du sol et la plantation de haies champêtres
- Guide de gestion écologique des espaces verts
- Fiches techniques (gestion agricole et biodiversité dans les espaces urbanisés)
- Guide pratique Pollinis'Actions
- Recueil des idées reçues

Outils pour valoriser la biodiversité dans les projets d'aménagement :

- Guide méthodologique des projets durables récapitulant les différents enjeux à prendre en compte dans le cadre des aménagements et pour chaque typologie de projet
- Cahier de recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales
- Référentiel végétal adapté aux différentes situations agro-écologiques de la Métropole

Ces outils, conçus de manière partenariale dans le cadre de la stratégie, viennent compléter d'autres publications réalisées antérieurement dans le cadre du Contrat vert et bleu ou de projets annexes. (campus Montravail, FNE Loire, LPO AURA Loire, Arthropologia, Conservatoire de espaces naturels Rhone-Alpes, Conservatoire botanique national du massif central, Syndicat mixte d'aménagement des Gorges de la Loire, PNR Pilat...)



© Saint-Etienne Métropole

LA BOÎTE À OUTILS AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES ACTEURS

Charte de l'arbre et du végétal et guide technique



Une charte est un document pédagogique partageant de la connaissance et des valeurs. Elle est à adhésion volontaire.

La charte de l'arbre définit la place de l'arbre dans la Métropole, avec ses fonctionnalités écologiques rattachées à des services écosystémiques. Elle intègre des préconisations en matière de développement et de gestion de la strate arborée.

La Métropole joue ici un rôle de moteur en initiant la démarche : les communes seront invitées à s'approprier l'outil pour le mettre en œuvre dans le cadre de leurs compétences. Un guide de gestion des arbres permet de mettre en application ces principes décrits dans la Charte.

Guide de gestion écologique des espaces verts



Ce guide présente la manière de concilier l'intérêt écologique des milieux et des espèces avec les enjeux socio-économiques (usages et valeurs esthétiques). Cette gestion écologique permet de favoriser davantage la biodiversité.

Le cahier de recommandations environnementales



Le cahier de recommandations pour des aménagements durables définit les objectifs et ambitions minimum invariants pour tout projet urbain ou d'aménagement d'équipements et d'espaces publics. Il sert de base à l'élaboration des projets pour la maîtrise d'ouvrage et sa maîtrise d'œuvre.

Un référentiel du végétal



Le référentiel du végétal rassemble des listes de végétaux adaptés aux contextes agro-écologiques stéphanois et répondant aux objectifs de la stratégie. Il est à destination des services de Saint-Étienne Métropole, des communes, ainsi que tous les acteurs du territoire et les prescripteurs.

Le guide méthodologique pour des projets durables



Il s'agit d'un guide à destination interne et des aménageurs partenaires. Document « pense bête » il propose des approches méthodologiques pour développer des projets urbains et/ou d'espaces publics plus durables.



Tous ces documents sont à retrouver sur

engageepourlanature.Saint-Etienne-metropole.fr

Contrat Vert & Bleu La biodiversité comme alliée de l'agriculture



Saint-Etienne Métropole, Parc Naturel régional du Pilat : Une trame écologique commune



Agir en faveur de la biodiversité : Le guide des communes



Fiches techniques « Infrastructures agroécologiques - éléments et gestion favorables à la biodiversité »



Recueil des idées reçues sur la nature en ville



Agir en faveur de la biodiversité : Le guide des entreprises



Fiches techniques « Intégrer la biodiversité dans les espaces urbanisés »



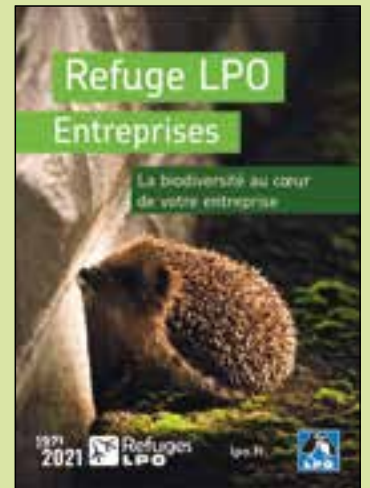
Guide technique sur la préparation du sol et la plantation de haies champêtres



Protéger et valoriser la biodiversité sur votre territoire



La biodiversité au cœur de votre entreprise



Guide LPO biodiversité et bâti



MOOC Entreprises et biodiversité



Plan de gestion simplifié de la Réserve naturelle régionale des Gorges de la Loire



**PNR PILAT
Plaquette biodiversité**



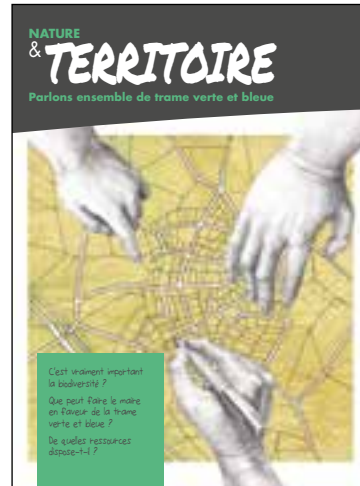
Éphéméride de la biodiversité



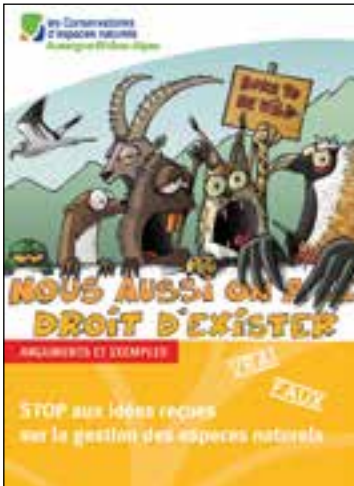
Carnet de voyage – À la découverte de la trame verte et bleue dans la vallée du Gier



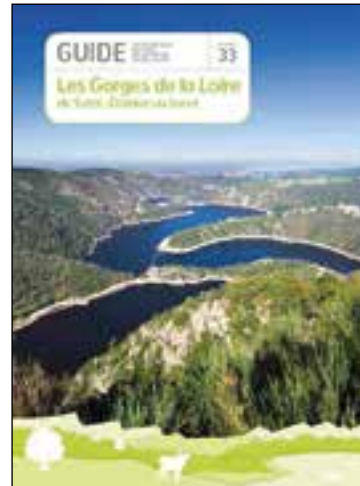
Nature & Territoire, Parlons ensemble de trame verte et bleue



Stop aux idées reçues sur la gestion des espaces naturels



Les Gorges de la Loire de Saint-Étienne au Forez



La flore patrimoniale de l'agglomération stéphanoise



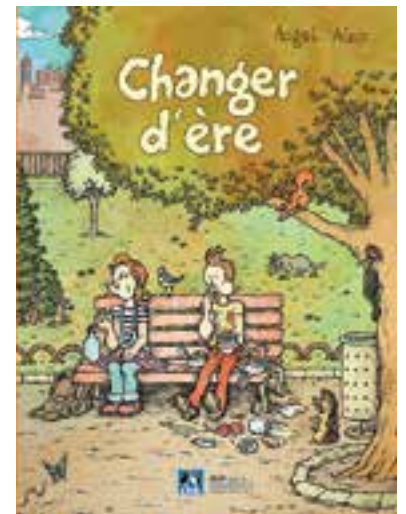
FNE mallette pédagogique Corridor



Jeu de société Mission Transition



Bande dessinée « Changer d'ère »



Reconnectons-nous à la nature !



Découvrons et préservons la biodiversité locale



LA GOUVERNANCE, LES MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Pour permettre l'application de cette stratégie de biodiversité, la porte d'entrée passe par un accompagnement autour des changements des pratiques et des visions sur la question de la prise en compte du vivant. Il doit être question de repenser la place que nous pouvons laisser au vivant dans notre manière de vivre et d'habiter le territoire. Saint-Étienne Métropole souhaite à ce titre lancer une mobilisation autour d'« Ambassadeurs biodiversité » pour essaimer cette vision et échanger sur les bonnes pratiques.

Une stratégie ambitieuse permet de poursuivre la captation de moyens financiers publics et privés pour la mise en œuvre des actions, notamment dans le cadre des appels à projets lancés au niveau national ou régional.

La mise en œuvre des actions et l'implication des acteurs du territoire nécessiteront la mobilisation de moyens humains pour l'animation du dispositif, le suivi des actions avec des indicateurs d'avancement et de résultats.

Une gouvernance ad'hoc se structure pour le pilotage de cette stratégie. Elle devra permettre de pérenniser l'approche transversale et multi partenariale de la démarche.

À ce titre, des guides pour « Agir en faveur de la biodiversité » à destination des communes et leurs administrés mais aussi des acteurs socio-économiques et des entreprises ont été créés pour accompagner cette mobilisation collective. Des fiches actions sont mises à disposition : gérer les espaces verts en préservant la biodiversité, protéger ou restaurer des milieux naturels, favoriser le déplacement de la petite faune, intégrer la biodiversité dans le bâti, organiser un chantier participatif, élaborer un jeu de piste...

Tous ces documents sont à retrouver sur engageepourlanature.Saint-Etienne-Metropole.fr



© Saint-Etienne Métropole



© Saint-Etienne Métropole



CHAPITRE 3



ORIENTATIONS ET OBJECTIFS



Papillon Le Gazé © Joël Vial - LPO AuRA

LES 7 AXES DE LA STRATÉGIE

La stratégie est structurée autour de 7 axes

- 4 axes stratégiques définissant les objectifs pour un territoire favorable à la biodiversité et aux trames écologiques
- 3 axes supports définissant les actions essentielles à la mobilisation et la mise en œuvre de cette stratégie



AXE 1 Protéger et restaurer les trames écologiques pour limiter l'érosion de la biodiversité locale et l'impact du réchauffement climatique



AXE 2 Aménager un territoire résilient en s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature



AXE 3 Renforcer la nature dans les zones urbanisées



AXE 4 Valoriser la biodiversité comme un atout pour le développement social et économique



AXE 5 Informer pour mobiliser tous les acteurs du territoire à agir tout en associant la société civile et les partenaires



AXE 6 Poursuivre l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, soutenir la recherche et l'innovation dans ce domaine



AXE 7 Mettre en œuvre la stratégie métropolitaine pour la biodiversité avec des moyens organisationnels, humains et financiers adaptés

Les axes, objectifs et premières actions sont dans le document ci-après

AXE 1 Protéger et restaurer les trames écologiques pour limiter l'érosion de la biodiversité locale et l'impact du réchauffement climatique

1.1 Lutter contre la fragmentation et l'artificialisation de l'espace, pour préserver le vivant (eau, sol, habitats, espèces)

- 1.1.a Limiter la consommation foncière, préserver des espaces naturels et agricoles (dans le PLUi)
- 1.1.b Poursuivre les actions de protection et de valorisation du foncier agricole et naturel
- 1.1.c Lutter contre l'imperméabilisation des sols en intégrant des règles dans le PLUi
- 1.1.d Maintenir des sols fertiles dans les espaces ruraux et urbains

1.2 Protéger et renforcer les réservoirs de biodiversité

- 1.2.a Intégrer les trames vertes et bleues et plus globalement les enjeux de biodiversité dans le PLUi : réservoirs de biodiversité, corridors écologiques métropolitains et locaux, structures paysagères, paysages agro-naturels
- 1.2.b Encourager le déploiement d'outils de protection réglementaire et foncière notamment sur les secteurs à enjeux (ORE, convention, bail environnement)
- 1.2.c Mettre en œuvre la stratégie des aires protégées (dispositifs de protection des habitats naturels et des espèces)

1.3 Protéger et restaurer les corridors écologiques

- 1.3.a Définir des zones de compensation (séquence ERC) dans les secteurs à enjeux
- 1.3.b Préserver des continuités écologiques sur l'ensemble du territoire
- 1.3.c Restaurer des milieux dégradés sous pression des activités humaines
- 1.3.d Rétablir des corridors écologiques aux abords des infrastructures notamment les passages à faune
- 1.3.e Développer des infrastructures vertes (replanter du bocage, restaurer des milieux, développer des pratiques vertueuses et des passages à faune aux abords des voiries)

1.4 Protéger et restaurer les milieux aquatiques (cours d'eau, ripisylves, zones humides, mares, ...) et anticiper la raréfaction de la ressource par une gestion quantitative concertée

- 1.4.a Poursuivre la restauration des continuités écologiques, l'amélioration de la qualité de l'eau, et la prévention de l'érosion et du ruissellement
- 1.4.b Définir un programme d'action de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- 1.4.c Intégrer dans le PLUi des enjeux liés à l'eau et aux milieux humides et aquatiques
- 1.4.d Mettre en œuvre des actions de gestion, de protection et de restauration des zones humides
- 1.4.e Poursuivre des actions visant la gestion quantitative et l'amélioration de la qualité de l'eau
- 1.4.f Déployer la végétalisation afin de réduire le ruissellement
- 1.4.g Développer une gestion écologique des abords de barrages utilisés comme réservoirs d'alimentation en eau potable pour favoriser la biodiversité et préserver la qualité de l'eau
- 1.4.h Préserver la ressource en eau en recherchant une gestion concertée des différents usages de l'eau (domestiques, agricoles, industriels)

1.5 Mettre en place une gestion patrimoniale des espèces et des écosystèmes les plus riches et les plus fragiles de la Métropole (ex. pelouses, zones humides, landes, ...)

- 1.5.a Mettre en place une stratégie ERC (Eviter, Réduire, Compenser) avec une planification spatiale des sites prioritaires pour les mesures compensatoires
- 1.5.b Mettre en place une stratégie foncière d'acquisition ou de conventionnement sur les sites les plus fragiles afin d'assurer leur préservation sur le long terme (landes, affleurements roches, prairies naturelles, pelouses sèches, hêtraies, zones humides et crassiers)
- 1.5.c Poursuivre la mise en œuvre de plans de gestion de ces espaces en associant l'ensemble des acteurs du territoire y compris les habitants
- 1.5.d Mise en œuvre des stratégies de préservation des espèces patrimoniales



© Saint-Étienne Métropole

AXE 2

Aménager un territoire résilient en s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature

2.1 Systématiser la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement et de construction

2.1.a Généraliser les diagnostics écologiques en amont des projets ou de la maîtrise foncière pour s'assurer de conserver l'existant sur la parcelle à aménager (faune, flore, habitats naturels)

2.1.b Intégrer des enjeux de biodiversité dans les projets d'aménagement et de construction (guide de préconisations techniques) de la phase étude, à la phase réalisation

2.1.c Développer un savoir-faire territorial autour de la thématique « architecture/ construction et prise en compte du vivant »

2.1.d Prendre en compte la perméabilité en zone urbaine pour la faune

2.2 Mettre la gestion de l'eau au centre des projets d'aménagement pour en faire un support de fonctionnalité écologique

2.2.a Protéger la qualité et la quantité des ressources en eaux (diminution des eaux polluées rejetées, recharge naturelle des nappes) et réduire les risques d'inondation et de ruissellement

2.2.b Intégrer des principes de désimperméabilisation dans tous les projets pour favoriser l'infiltration de l'eau dans les parcelles aménagées et respecter les cheminements naturels de l'eau

2.2.c Mettre en œuvre un modèle local de gestion des eaux pluviales adapté à la diversité des situations géologiques du territoire

2.2.d Développer des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales sur les parcelles aménagées (bassins de rétention et noues écologiques)

2.2.e Préserver et renforcer les structures paysagères végétales (strates arborées, arbustives, herbacées).

2.3 Préserver et restaurer la trame noire

2.3.a Développer des actions de préservation de la trame noire en réduisant les pollutions lumineuses notamment à proximité des secteurs stratégiques et sensibles (corridors, réservoirs de biodiversité)

2.3.b Prendre en compte la trame noire dans les projets d'aménagement

2.3.c Développer des préconisations de solutions techniques adaptées en matière d'éclairage public

2.4 Aménager le territoire en anticipant l'impact de l'évolution du climat sur les milieux naturels et les espèces

2.4.a Identifier les espèces cibles permettant d'évaluer les changements climatiques sur la biodiversité du territoire

2.4.b Définir des actions à fort impact en termes de captation et stockage de



© Saint-Etienne Métropole

carbone (plantations, végétalisation, sols vivants...)

2.4.c Anticiper la dégradation des milieux liée au changement climatique en restaurant et en créant de nouveaux espaces d'accueil pour la biodiversité

AXE 3

Renforcer la nature dans les zones urbanisées

3.1 Renforcer significativement la trame végétale et la place de la nature en zones urbanisées dans un objectif de santé publique

3.1.a Développer l'accompagnement technique et scientifique des projets urbains pour valoriser la place du végétal et de la biodiversité (indicateurs des fonctions écologiques et des bénéfices rendus)

3.1.b Encourager les acteurs à s'engager vers la création d'espace accueillant la « nature en ville »

3.1.c Développer la certification/ labellisation des projets de prise en compte de la biodiversité dans les entreprises ou les structures publiques (bailleurs sociaux, associations...)

3.1.d Intégrer au PLUi des espaces fonciers dédiés à la biodiversité recréée

3.2 Développer la nature en ville en intégrant ses fonctions écologiques

3.2.a Instaurer une gestion écologique de la nature en ville favorable au retour de la biodiversité en zone urbaine

3.2.b Réserver des espaces fonciers pour y accueillir la biodiversité et laisser les espaces naturels en libre évolution

3.2.c Renaturer des surfaces anthropisées (friches urbaines, surfaces agricoles et forestières en gestion intensive)

3.2.d Préconiser des solutions de végétalisation sur façades et toitures (intégration dans les cahiers des charges des futures constructions)

3.2.e Inciter les communes à favoriser des projets de micro-implantation florales, désimperméabiliser et végétaliser des espaces publics

3.2.f Inciter les bailleurs sociaux et les syndicats de copropriété à gérer les espaces verts pour accueillir la biodiversité.

3.3 Systématiser des pratiques d'aménagement et de gestion écologique des espaces végétalisés dans les secteurs privés et publics

3.3.a Développer des méthodes et des outils d'animation pour les acteurs impliqués dans la gestion des espaces végétalisés (formations, choix technique du matériel, conseil sur la gestion et l'entretien... des haies, du végétal planté, de la récupération de l'eau, des noues ou mares...)

3.3.b Accompagner des acteurs pour la



© Saint-Etienne Métropole

mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts, jardins, des zones résidentielles, des zones à vocation économique ou d'équipements intégrant également la question de l'éclairage.

3.3.c Développer de l'éco-pâturage et de l'agroforesterie dans des secteurs favorables à cette gestion

3.4 Renforcer les moyens techniques et humains dédiés à la gestion des espaces végétalisés

3.4.a Harmoniser les bonnes pratiques et mettre en place un support transversal dédié à la gestion alternative des espaces verts pour favoriser la biodiversité, optimiser les moyens dédiés à la gestion.

3.4.b Mobiliser les communes pour renforcer les moyens techniques et humains dédiés à la gestion différenciée des espaces verts (sobriété des interventions)

3.5 Développer des sols vivants, valoriser et améliorer les sols et leurs fonctions

3.5.a Sensibiliser, accompagner et former à augmenter la fertilité des sols,

en favorisant la présence du vivant (biodiversité souterraine)

3.5.b Mettre en place des filières de valorisation locale des biodéchets (déchets verts et alimentaires)

3.5.c Convaincre les différents acteurs de réduire la production de déchets verts à la source

3.6 Mettre en place une démarche concertée et partagée de lutte contre les espèces végétales envahissantes

3.6.a Fédérer/sensibiliser/former les acteurs de l'aménagement du territoire à la lutte contre les espèces envahissantes (plan d'intervention et actions conjointes)

3.7 Renforcer la surveillance des atteintes à l'environnement

3.7.a Accroître la vigilance d'atteinte à l'environnement et du vivant sur le territoire

3.7.b Constituer des outils et des accompagnements pour organiser un réseau d'expertise à l'échelle du territoire



© Josil VIAL - LPO AuRA

AXE 4 Valoriser les trames vertes et bleues comme un atout pour le développement social et économique de la métropole

4.1 Accompagner la mise en œuvre de pratiques agricoles et sylvicoles favorables à la biodiversité et tenant compte de l'évolution climatique

4.1.a Accompagner les exploitants dans la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la protection de la biodiversité

4.1.b Déployer un Projet Alimentaire Territorial articulant la production alimentaire et la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

4.1.c Développer des modèles d'exploitation d'agroforesterie et d'agroécologie

4.1.d Promouvoir une gestion durable des forêts pour garantir leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération

4.1.e Encourager l'installation de nouveaux agriculteurs en agriculture biologique

4.1.f Déployer des programmes pour préserver la biodiversité dans le secteur agricole Mesures Agro Ecologiques et Climatiques, Paiement pour Services Environnementaux

4.1.g Promouvoir les activités de maraîchage et de plantation (végétal local)

4.2 Développer conjointement l'agriculture urbaine et la biodiversité en ville

4.2.a Développer l'agriculture urbaine et le jardinage de proximité

4.2.b Valoriser et renforcer les trames vertes urbaines support de fonctionnalités écologiques et de bien-être/santé

4.2.c Accompagner les initiatives d'urbanisme transitoire et de valorisation des délaissés urbains ou friches

4.2.d Promouvoir les potagers urbains individuels et collectifs en amplifiant le marquage identitaire des jardins ouvriers

4.3 Accroître la capacité de production du territoire en végétaux locaux

4.3.a Développer avec les partenaires une filière de production pour les végétaux locaux (accompagnement des producteurs, promotion dans la commande publique du végétal local)

4.3.b Appuyer le développement de la filière en lien avec l'économie sociale et solidaire.

4.4 Articuler politique de transition énergétique et écologique (volet biodiversité)

4.4.a Favoriser des projets novateurs de développement des énergies renouvelables et de valorisation des bioressources favorisant le vivant ou sans impact négatif sur la biodiversité

4.4.b Développer des projets conciliant le développement de la mobilité douce (piétons, vélos...) et la végétalisation pour apaiser la ville

4.4.c Développer des projets rendant compatibles de restauration/maintien des corridors écologiques et la création de modes doux

4.5 Poursuivre la politique de valorisation du patrimoine et de développement des activités de découverte de la nature



© Saint-Etienne Métropole

4.5.a Promouvoir une valorisation conjointe des patrimoines culturels, bâtis et naturels

4.5.b Développer une politique de conciliation des pratiques de loisir nature avec la préservation de la biodiversité

4.6 Inciter les acteurs économiques à participer et à agir en faveur de la biodiversité comme source d'emplois verts et locaux

4.6.a Soutenir les démarches conduites par les entreprises et valoriser leurs initiatives

4.6.b Construire une politique d'engagements concrets des forces vives du territoire via la signature d'une charte biodiversité (retours d'expérience, essaimage, diffusion bonnes pratiques)

AXE 5 Informer pour mobiliser tous les acteurs du territoire à agir tout en associant la société civile et les partenaires

5.1 Communiquer largement auprès des acteurs de l'aménagement du territoire, publics ou privés, sur les enjeux de la Métropole Nature

5.1.a Communiquer, informer sur les enjeux de sobriété de consommation de l'espace, sur les nouvelles formes urbaines d'habitat et de développement économique

5.1.b Mobiliser les acteurs socio-économiques, de l'aménagement, de la construction, du logement, par l'adhésion à une charte biodiversité

5.1.c Communiquer auprès des acteurs socio-économiques sur la croissance verte et l'économie circulaire

5.2 Mettre en place des cadres de référence et des outils pour les aménageurs publics ou privés

5.2.a Structurer une offre de communication et de valorisation de projets exemplaires

5.2.b Structurer la déclinaison et la diffusion d'outils et de bonnes pratiques reproductibles en fonction des différentes cibles

5.2.c Mettre en place des critères d'éco-conditionnalités des aides pour les opérations d'aménagement ou de développement

5.3 Créer, structurer, et animer un réseau d'expertises et d'initiatives pour placer la biodiversité au cœur des décisions

5.3.a Développer un pôle d'expertise au service du territoire au service des

collectivités, de la société civile, des acteurs socio-économiques

5.3.b Accompagner les services et porteurs de projet sur le volet "expertise ingénierie écologique"

5.3.c Valoriser l'expertise détenue par les associations de protection de l'environnement et autres organismes compétents en matière de biodiversité pour faire se rencontrer des cibles éloignées, décloisonner les approches et viser l'appropriation des enjeux par le plus grand nombre

5.3.d Organiser de la montée en compétence de tous les acteurs sur le sujet

5.4 Informer le auprès du grand public en développant les sciences participatives et l'accès à la connaissance

5.4.a Communiquer sur la manière de préserver les ressources : sols, eau, espaces naturels, espèces

5.4.b Développer des supports pédagogiques sur l'acceptation et la prise en compte du vivant dans notre quotidien

5.4.c Développer des campagnes de communication / sensibilisation à destination des habitants sur l'intérêt du végétal au sein des espaces privatifs

5.4.d Développer des actions pédagogiques d'accès à la connaissance

5.5 Développer une offre de formation sur le territoire en lien avec la préservation de la biodiversité, la nature en ville



© Saint-Étienne Métropole

5.5.a Proposer des offres de formation initiale et continue adaptées aux besoins des acteurs publics et privés : naturalistes, espaces verts, agriculture, construction, paysage, ...

5.5.b Constituer des formations naturalistes

5.5.c Développer des ressources ou des référents naturalistes pour monter en compétences

5.5.d Participer aux observatoires de portée supra territoriale s'appuyant sur les sciences participatives

AXE 6 Poursuivre l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, soutenir la recherche et l'innovation dans ce domaine

6.1 Dresser une synthèse des connaissances existantes sur la biodiversité et la diffuser

6.1.a Poursuivre la capitalisation des données réalisées dans le cadre du CVB et de l'ABCi

6.1.b Définir des messages et des outils d'information sur l'état de la biodiversité locale et s'inscrire dans des dynamiques supra territoriales

6.1.c Valoriser la boîte à outils, les démarches d'inventaire dans un centre de ressource et d'information en ligne (bibliographie, recueil de données, opérations exemplaires)

6.1.d Renforcer l'accès des acteurs du territoire à ces connaissances, notamment ceux impliqués dans l'aménagement et la gestion du territoire

6.2 Poursuivre l'amélioration des connaissances sur la biodiversité

6.2.a Améliorer les connaissances sur les milieux et les espèces les moins connues de la Métropole notamment les espaces forestiers.

6.2.b Développer les sciences participatives, en lien avec le grand public pour faire monter en compétence des publics trop souvent éloignés de ces enjeux

6.3 Soutenir et collaborer aux projets universitaires et de recherche sur la biodiversité

6.3.a Soutenir les projets de recherche ou d'expérimentation des formations universitaires ou d'écoles supérieures permettant :



Bruant jaune

© Joël VIAL - LPO AURA

- L'acquisition de connaissances sur la biodiversité
 - Le génie écologique, la place du végétal
 - Les solutions fondées sur la nature à promouvoir et évaluer
 - Le changement de regard/perception sur la place que l'on souhaite laisser au vivant dans nos modes de vie actuels
 - L'évaluation des effets/impacts des actions au niveau local et national
- 6.3.b** Monter des partenariats avec le CEREMA, IUCN ou l'OFB pour expérimenter des méthodes ou actions à fort impact (ex. méthode de cartographie des îlots de chaleur urbains) pour planter et orienter les futurs aménagements

6.4 Expérimenter et diffuser des nouvelles façons de faire, valoriser le retour d'expériences

- 6.4.a** Soutenir et partager les projets innovants. Valorisation des expériences menées sur le territoire
- 6.4.b** Impliquer les acteurs socioéconomiques dans l'expérimentation et l'innovation de

solutions fondées sur la nature pour changer de regard et diffuser dans les réseaux professionnels

6.5 Expérimenter et diffuser des nouvelles façons de faire, valoriser le retour d'expériences

- 6.5.a** Créer des dispositifs d'amélioration de la surveillance nationale terrestre des espèces et habitats à enjeux de conservation
- 6.5.b** Etudier la faisabilité d'un indice de la qualité de l'air, notamment en contexte urbain, à partir du relevé et de l'observation des lichens



© Saint-Etienne Métropole

AXE 7 Mettre en œuvre la stratégie métropolitaine pour la biodiversité avec des moyens organisationnels, humains et financiers adaptés

7.1 Mettre en place une gouvernance ad hoc multi partenariale

- 7.1.a** Créer des instances de gouvernance politique et technique pour le suivi de la stratégie métropolitaine
- 7.1.b** Définir leurs modes opératoires et leurs portées selon le niveau d'ambition de la stratégie et l'engagement des parties prenantes du territoire à mobiliser

7.2 Animer et coordonner la mise en œuvre de la stratégie

- 7.2.a** Conforter un pôle d'animation et de support transversal sur les questions de biodiversité, trame verte et bleue, nature en ville, acceptation sociale du vivant dans notre quotidien
- 7.2.b** Renforcer des moyens humains dédiés afin de répondre à l'ambition de la stratégie

7.3 Se doter de moyens humains à la hauteur des ambitions portées

- 7.3.a** Mettre en place des outils organisationnels dans les services pour piloter des actions en faveur de la biodiversité
- 7.3.b** Impliquer concrètement les directions opérationnelles dans la mobilisation de la boîte à outils dans les process opérationnels et reporting

7.4 Favoriser la montée en compétence des élus, des agents de la Métropole et des communes

- 7.4.a** Poursuivre le dispositif de formation sur les thématiques et les conséquences métiers de la prise en compte de la biodiversité
- 7.4.b** Mettre en place des expérimentations et retour d'expériences pour favoriser la montée en compétence des agents de la métropole et des communes

7.5 Favoriser les échanges humains entre les services de la Métropole et entre la métropole et les communes

- 7.5.a** Favoriser des usages mutualisés d'équipement
- 7.5.b** Partager des savoir-faire, développer de pratiques ou modes de faire innovants
- 7.5.c** Accompagner au changement sur la question de la prise en compte du vivant

7.6 Suivre et évaluer la mise en œuvre de la stratégie

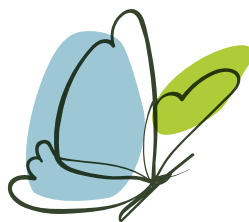
- 7.6.a** Créer un dispositif d'évaluation globale des coûts et avantages de la prise en compte de la biodiversité (de la conception à la gestion)
- 7.6.b** Développer un dispositif d'évaluation de l'efficacité des mesures dans le temps



© Saint-Etienne Métropole

et sur la base d'études et/ou d'indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs

7.6.c Constituer une base de grands indicateurs d'impacts clefs pour le territoire et les suivre dans le temps



© SMAGL Barrage de Grangent



Tichodrome échellette Barrage de la Rive © Croisière Gorges - Florent Vannier



© Saint-Étienne Métropole



SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

Saint-Étienne Métropole
2 Avenue Grüner - CS 80257 - 42006 Saint-Étienne Cedex 1

www.Saint-Étienne-metropole.fr